



**lundi et mardi** de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30  
**mercredi (de juin à octobre)** de 14h30 à 17h30  
**jeudi** de 14h30 à 17h30  
**vendredi** de 10h à 12h

PARTIE A CONSERVER

### LA MAISON EN VILLE

6 rue de l'Hôtel Dieu - 35000 Rennes

Tél./Fax : 02.23.20.55.39

mail : [info@lamaisonenville.fr](mailto:info@lamaisonenville.fr)

site : [www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)

Bonjour et bienvenue à "La Maison en Ville".

Vous nous avez sollicités pour trouver un logement. Voici quelques éléments pour nous connaître.

## L'esprit de la Maison en Ville

"La Maison en Ville", association loi 1901, créée en 1998, est issue d'une réflexion sur les difficultés de la vie étudiante : acquisition d'une nouvelle autonomie, expérimentation de la compétition et de la sélection, mais aussi épreuve de la solitude loin de la famille.

Face à ce constat, "La Maison en Ville" a constitué un réseau de logeurs sensibles à l'hospitalité. Cette attention à l'accueil contribue à aider les étudiants dans leur travail, leur ouverture au monde, leur cheminement personnel et à les soutenir dans les moments de solitude.

Plus que trouver et donner un toit, La Maison en Ville propose de vivre ce temps "d'habitat ensemble" comme un enrichissement mutuel, dans une relation de confiance mutuelle. Entrer dans l'association, c'est s'engager ensemble pour que le logement devienne lieu d'hospitalité. L'esprit de La Maison en Ville est défini par une charte à laquelle adhèrent logeur et logé.

## Les Services

Nous pouvons vous aider à trouver un logement, par le biais de notre réseau de logeurs, qui offrent différents types de logement : chambre chez l'habitant, colocation, logement temporaire, studio. Nous avons aussi quelques possibilités de logements contre services, intergénérationnel ou non, qui sont traités spécifiquement (entretien préalable et suivi au cours de l'année).

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place un service « coup de pouce », pour favoriser l'entraide à différents niveaux : langue française, connaissance de la ville, partage de repas, etc. Ce service ne pourra exister qu'avec votre implication, en tant qu'adhérent (logé ou non par notre biais). Nous comptons sur vous.

Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir au cours de l'année des informations de La Maison en Ville ou d'autres associations par mail ou courrier.

## Adhésion et cotisation

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Elle permet d'accéder aux services de l'association et d'entrer dans son projet.

- **l'adhésion annuelle est de 10 euros** : à payer chaque année, elle permet de bénéficier des services de l'association : accueil, informations et mise en relation avec le réseau de logeurs. La demande de logement ne sera traitée qu'une fois l'adhésion payée.
- **la cotisation annuelle** : elle correspond aux services rendus : location d'une chambre, suivi, accompagnement des projets de colocation et des binômes :
  - pour les chambres chez l'habitant, studios, colocations à projet, elle est **de 70 €** la première année et de **35 €** les années suivantes si vous restez dans le même logement.
  - pour les logements temporaires, elle est fixée à **15 €** par mois, dans la limite de **70 €** sur l'année.
  - pour les logements contre services, elle est spécifique (voir dossier de candidature).

Nous espérons par ce courrier avoir répondu à vos questions. N'hésitez pas à nous solliciter ou à venir nous rencontrer.

L'équipe de la Maison en Ville



LA MAISON EN VILLE  
6 rue de l'Hôtel Dieu  
35000 Rennes  
Tél. : 02.23.20.55.39  
mail : [info@lamaisonenville.fr](mailto:info@lamaisonenville.fr)  
site : [www.lamaisonenville.fr](http://www.lamaisonenville.fr)

## CHARTRE DE LA MAISON EN VILLE

Ce texte donne le cadre dans lequel se développe l'action de l'association « La Maison en Ville », il précise le sens de sa mission et les objectifs poursuivis à l'intention de ses membres (bénévoles, salariés, logeurs, étudiants, accueillants,...). Cette chartre les engage vis-à-vis de l'association.

- La Maison en Ville, d'initiative chrétienne, affirme la primauté de la personne, sa dignité d'homme et de femme, quelque soit son origine, son histoire, son appartenance philosophique, religieuse ou sociale.
- La Maison en Ville organise l'accueil et le soutien des étudiants par le logement et toute activité qui favorise leur implication dans leur nouveau cadre de vie. Elle les accompagne dans l'acquisition des atouts professionnels, affectifs, sociaux et culturels. L'association participe ainsi à la construction de la Personne pendant ce temps d'études.
- La Maison en Ville appuie sa mission sur l'hospitalité, privilégiant la relation entre hôte et étudiant et les étudiants entre eux. L'hospitalité implique :
  - la responsabilité réciproque accueillant /accueilli.
  - le respect, la convivialité, l'aide, l'accompagnement, qui sont des valeurs essentielles de La Maison en Ville.

« **La Maison** » :

- Permet un « vivre ensemble » dans un lieu-lien privilégié.
- Offre un toit adapté en proposant une variété de formes de logement, d'accueil et de soutien.

« **En Ville** »

- Favorise l'ouverture vers l'extérieur en permettant à l'étudiant de s'engager sur différents projets dans une liberté responsable.

PARTIE A CONSERVER

**IDENTITE**

**NOM de l'étudiant** : ..... **PRENOM** : .....  FILLE  GARÇON  
 Date de naissance : |\_|\_| | |\_|\_| | |\_|\_| | Age : ..... Nationalité : .....  
 E-mail : ..... Portable : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
 Etudes envisagées en 2020-2021 (filiale et niveau visé, lieu) : .....  
 .....

**REFERENT (parent ou proche vivant en France, à contacter en cas de problème)**

**NOM et PRENOM** : ..... Lien (ami, parent, ...) : .....  
 Adresse du référent .....  
 Code postal : |\_|\_|\_| |\_|\_| Ville : ..... Tél : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|  
 E-mail : ..... Portable : |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|

**TYPE DE LOGEMENT DEMANDE**

Chambre chez l'habitant (présence le week-end :  oui  non)      Quartiers souhaités : .....  
 Studio  
 Colocation à projet  
 Logement contre services (dossier de candidature à remplir)  
 Logement temporaire      Logement meublé :  oui  non  peu importe  
 Montant maximum souhaité (loyer + charges) : ..... €  
 Date d'emménagement : ..... Date de fin souhaitée du bail : .....

**DIVERS**

Comment avez-vous connu l'association ?     Bouche à oreille     CRIJ / Ville de Rennes     CIREFE  
 diocèse ou paroisse (ville ..... )     aumônerie (ville ..... )     CROUS  
 Internet (site ..... )     autre (préciser ..... )  
Fumeur :  oui  non      Allergies :  oui  non (précisez : ..... )  
 Acceptez-vous la présence d'animaux domestiques :  oui  non (précisez : ..... )  
 Sources de votre budget (famille, job, ..) : .....  
 Boursier :  oui  non      Échelon ou montant mensuel estimé : .....  
 Occupez-vous ou imaginez-vous occuper un emploi salarié :  oui  non (précisez : ..... )  
Transport journalier Temps max / trajet : ..... min      Permis :  oui  non  
 Moyen de transport :  marche  vélo  bus/métro  voiture      Possède une voiture :  oui  non

<b>Espace réservé à l'association</b>	Année : .....	Adhésion : Chèque <input type="checkbox"/> Esp <input type="checkbox"/> Vir <input type="checkbox"/> Date : .....	
Date de réception : .....	Etudiant n° .....	Cotisation : Chèque <input type="checkbox"/> Esp <input type="checkbox"/> Vir <input type="checkbox"/> Date : .....	
<input type="checkbox"/> Logé par : .....	<input type="checkbox"/> Hors Maison en Ville	<input type="checkbox"/> Logement loué 70 €	<input type="checkbox"/> Temporaire ..... €
Propositions : .....			
.....			
.....			

Remarques, suggestions ou précisions concernant votre demande ou votre futur logement :

.....  
.....

Investissement dans un mouvement ou une association (passé ou présente. Merci de préciser où et quand) :

.....  
.....

Investissement qui m'intéresserait dans la vie associative rennaise (type de public, temps disponible, domaines qui me plaisent, etc.) : .....

.....

## ADHESION ET COTISATION

Pour donner les moyens à l'association de développer son activité, nous vous demandons une participation financière. Ce n'est pas un simple paiement : c'est accéder aux services de l'association et entrer dans son projet. Ce service aurait pu être acheté beaucoup plus cher sur le marché (marchand de liste, agences...). En complétant et signant votre demande de logement, vous vous engagez (merci de lire attentivement chaque ligne, et de cocher) :

**J'ai lu la charte de l'association et le courrier l'accompagnant. Je m'engage à respecter la charte, et m'inscris dans la démarche de confiance et de respect mutuel.**

**J'accepte les conditions financières, et je m'engage à payer ma cotisation (en cas de logement trouvé par le biais de l'association) et à la renouveler les années suivantes si je demeure dans mon logement.**

**Pour que mon dossier soit pris en compte, je joins**

- mon adhésion de 10 €**
- une copie de ma carte d'identité
- attestation d'inscription à l'université ou carte d'étudiant

**Pour les étudiants étrangers, j'adresse également une copie du document suivant**

- carte de séjour ou visa

Rappel

**L'adhésion annuelle est de 10 euros** : à payer chaque année, elle permet de bénéficier des services de l'association : accueil, informations, mise en relation avec le réseau de logeurs, maintien dans le logement. **La demande de logement ne sera traitée qu'une fois l'adhésion payée.**

**La cotisation annuelle** : à régler avant l'entrée dans le logement trouvé. Elle correspond aux services rendus : location d'une chambre, suivi et accompagnement pendant l'année universitaire :

- pour les chambres chez l'habitant, studios, colocations à projet, elle est **de 70 €** la première année et de **35 €** les années suivantes si vous restez dans le même logement.
- pour les logements temporaires, elle est fixée à 15 € par mois, dans la limite de 70 € sur l'année.
- pour les logements contre services, elle est spécifique (voir dossier de candidature)

**Date** : .....

**Signature** :

NB : La Maison En Ville est habilitée à fournir un reçu fiscal pour l'adhésion à l'association. Les personnes domiciliées en France bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons qu'elles effectuent auprès de certains organismes. (Taux de réduction : 66%. Plafond des sommes ouvrant droit à cet avantage : 20 % des revenus imposables.)

**PAR DEFAULT, LE RECU FISCAL SERA REDIGE AU NOM DES PARENTS DE L'ETUDIANT. Dans le cas contraire, précisez le destinataire.**

.....